



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 15 Février 2022

Procès-Verbal N° 544

Proposition médaille de Ligue

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de Ligue**.

Pour cela, merci de compléter le formulaire disponible sur notre site internet (<https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-de-ligue/>) et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 28 FEVRIER 2022** délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.

Appel à candidature Journée Nationale U7-U9

La Journée Nationale U7-U9 aura lieu le 11 juin 2022.

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9, et le nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser pour le 15 mars au plus tard.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 5 Février 2022

LIERS 2

GJ LA SAVOYARDE 1

ECHIROLLES 2

Du 11 Février 2022

ACADEMIE DES COLLINES

D4 C

U15F A8

U13D2

FUTD1

ST QUENTIN

Du 12 Février 2022

VALLEE DE L'HIEN

Du 13 Février 2022

ST HILAIRE COTE

VETA8G

U15D2

D5 C

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13**Amende 32 €****Du 12 Février 2022**

DOMENE CHU13FI

FMI NON RETOURNEE**Amende 75 €****Du 12 et 13 Février 2022**

VINAY	U17D3
ST GEOIRE VALDAINE	U15D3
PAYS ALLEVARD	U15FA8
ST GEOIRE VALDAINE	U20D2
FONTAINE	D4
CHATTE	D5

FM NON RETOURNEE**Amende 75 €****Du 29 janvier 2022****Challenge Festival National U13**
GRESIVAUDAN

GIERES
SEYSSINS
VALLEE GRESSE
RIVES
BALMES NORD ISERE
MOS3R
UNIFOOT

NON SAISIE RESULTATS FOOTCLUBS**Amende 11 €****Du 5 Février 2022**

FC VOIRONNAIS	FUTD1
ST QUENTIN FALLAVIER	U13D4
VEZERONCE HUERT 3	U13D4

Du 10 et 12 Février 2022

CHIRENS	U13D3
VILLENEUVE	SA8ENTD2
VALLEE BLEUE	U13D4
VIE ET PARTAGE	FUTD1
METROPOLITAINS	SA8ENTD1

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.ff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.ff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.ff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.ff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.ff.fr
FUTSAL	futsal@isere.ff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.ff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.ff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.ff.fr
TERRAINS	terrains@isere.ff.fr
FEMININES	feminines@isere.ff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.ff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.ff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.ff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.ff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.ff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.ff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.ff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.ff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.ff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 15 février 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°544

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents: MONTMAYEUR Marc, SCARPA Vincent, TRUWANT Thierry, BLANC Aline

Excusé(e)s : BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, EL RHAFFARI Reda, FRANZIN Didier, RACLET Chrystelle, REMLI Amar, BRAULT Annie, MAZZOLENI Laurent

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

CONVOCATION

Dossier 21-22-017R Match Senior, D3, poule C, du 19/12/2021 **ST ANDRE LE GAZ 2 / ASP BOURGOIN**

Appel du club de ASP BOURGOIN en date du Mercredi 09 janvier 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements dans son dossier n°2 match arrêté, lors de sa réunion du mardi 1 février 2022, parue au PV n° 542 du jeudi 3 février 2022

Appel portant sur : « La CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de ASP BOURGOIN pour en reporter le bénéfice à l'équipe de St ANDRE LE GAZ »

L'audition aura lieu le mardi 01/03/ 2022 à 18 h15

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

AFFAIRE REGLEMENTAIRE –NOTIFICATION

DOSSIER N°21-22-015R : Appel du club de Villeneuve Grenoble en date du 15/12/21 contestant la décision prise par la commission départementale de règlements lors de sa réunion du 07/12/21 parue au PV n° 535 du 09/12/21

Appel portant sur les motifs suivants : Le club n'est pas à jour de sa trésorerie et se voit retirer 3 points au championnat pour chacune de ses équipes en vertu de l'art 17-3 du règlement financier.

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 8 février 22 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

M. MONTMAYEUR Marc – Président, M TRUWANT Thierry, M. MAZZOLENI Laurent, M FERNANDES Carlos, représentant la commission des Arbitres, Mmes RACLET Chrystelle et BRAULT Annie M. EL RHAFARI Reda, M. REMLI Amar, M. FRANZIN Didier, M. BONNARD Christophe, – Membres

Excusé(e)s BLANC Aline, SCARPA Vincent.

Avec la présence, aux fins d'être entendus sur l'affaire précitée, de :

Pour le club de **VILLENEUVE GRENOBLE**,

M. DONOSIO Claudio, Président, licence n°2511133959, régulièrement convoqué
M.ABDESSELAM Iliessa, secrétaire général et correspondant, licence n°2543750268, régulièrement convoqué.

OFFICIEL

M. CICERON Fabien, Trésorier D.I.F, licence n°2588626246, régulièrement convoqué

Après avoir noté l'absence excusée de M. BOULORD Jean Marc, Président de la commission des règlements du D.I.F, licence n°2538651242, régulièrement convoqué.

Il est à signaler, M. BOULORD Jean Marc a transmis un rapport et des documents concernant le dossier précité.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant la décision de la commission des règlements, d'infliger 3 points de pénalité à toutes les équipes du club Villeneuve au titre de l'article 17-3 du règlement financier, avec date d'effet au 30 novembre 2021, pour ne pas avoir réglé les sommes dues.

Considérant les informations fournies par le club de Villeneuve informant avoir pris contact avec le district en date du vendredi 26 novembre 2021 à 17h21, dans le but d'établir un échéancier de règlement de la dette.

Considérant les informations et le document fourni par Mr BOULORD Jean Marc, Président de la commission des règlements, confirmant le contact et la discussion téléphonique avec Mr DONOSO Claudio à ce sujet.

Considérant que lors de ce contact, il a été convenu entre les deux parties, de prendre contact avec le service comptabilité et le trésorier du district.

Considérant les informations de Mr Cicéron informant qu'un échéancier a été établi puis validé conformément à l'art 17-6 du règlement financier.

Considérant qu'au jour de l'audition, le trésorier confirme le respect de l'échéancier par le club de VILLENEUVE.

PAR CONSEQUENT il résulte de l'audition :

- Que le club de Villeneuve a, conformément à l'article 17-6 relatif aux demandes d'étalement, contacté le District de l'Isère avant d'être en infraction par téléphone.
- Que l'échéancier proposé par le trésorier du D.I.F validé par les instances et le club a été respecté à ce jour.

PAR CES MOTIFS, la commission d'Appel **INFIRME** la décision de la commission des règlements pour dire.

- Annulation des 3 (trois) points de pénalité pour toutes les équipes de VILLENEUVE sous réserve que l'échéancier soit respecté dans son intégralité.
- Mets les frais d'appel inhérent à la procédure à la charge du District

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Marc MONTMAYEUR

le Secrétaire de séance
Thierry TRUWANT



COMMISSION ARBITRES

MARDI 15/02/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°544

Président :

SABATINO Joseph

Présents :

KODJAJANIAN Jean Marie, YUKSEL Ferdinand, LALO Aboubakar, DOUVILLE Eric, TREVISAN Ludovic, DETHOOR Sylvain

Excusé :

VAGNEUX Luc, FERNANDES Carlos, AKYUREK Mustafa

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

Un rappel concernant les critères pris en compte en fin de saison pour les classements, en plus des notes pratiques.

Présence au stage annuel (**Obligatoire**)

Notes aux différents questionnaires (**Obligatoire**)

Toute absence aux stages sera sanctionnée d'un Malus en fin de saison. (- 0,5).

Absence aux 2 stages (rétrogradation en catégorie inférieur

Absence deux années consécutives aux deux stages ; La CDA étudiera le dossier de (s) arbitres concernés pour suite à donner.

Toutes Notes inférieures à 12/20 pour le questionnaire maison d'été, sera sanctionné d'un malus. (-0,3)

Toutes Notes inférieures à 10/20 pour le questionnaire du stage, sera sanctionné d'un malus. (-0,3)

Toutes Notes inférieures à 15/30 pour le questionnaire de Noël, sera sanctionné d'un malus. (- 0,3).

Questionnaires non faits entraîne une note de (0) et sera sanctionné également d'un malus en fin de saison.-0,5)

Pour Rappel, vous avez des droits mais également des devoirs.

Veillez prendre note des récapitulatifs des présences et absences des différents tests effectués par les arbitres :

CATEGORIE	EFFECTIFS	Stage Annuel (1) Stage Rattrapage (2)	QUESTIONNAIRE ÉTÉ	QUESTIONNAIRE Stage	QUESTIONNAIRE NOEL
AA1	18	(1) 16 (2) 1 ABS. 1	13	16	11 +3 Hors Délai
D1	19	(1) 14 (2) 4 ABS.1	16	17	17 + 1 Hors Délai
D2	15	(1) 10 (2) 4 ABS 1	11	14	12
D3	27	(1) 19 (2) 5 ABS. 3	16	23	14
D4	48	(1) 20 (2)12 ABS.16	20	31	23 + 1 Hors délai
D5 (Oct)2020	7	(1) 1 (2) 2 ABS. 3	0	4	3
D5(Oct)2021	10				7
JAD	17				9
JAD Stag.	26				10

Le corrigé du questionnaire de Noël est sur le site .

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

Comme vous avez pu suivre les mesures gouvernementales, Le pass vaccinal est de rigueur à compter de ce lundi 24 Janvier.

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

• **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires
La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

• RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATION UNAF

Si vous êtes convoqués en commission de discipline ou d'appel et que vous souhaitez être assisté, contacter le représentant des <arbitres : MR DOUVILLE Eric au 06 10 42 36 47 ou le représentant de l'UNAF MR TAMBORINI Nicolas au 06 80 82 51 31

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

TUTORATS

Les Arbitres ayant effectué des tutorats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler.)

BEN MAHREZ Mohamed sur MSALI Mohamed

ARNAUD Vivien sur AOUAD Mohammed Houssam

BRIOUA Mourad Sur Hamidi Mohamed

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1-D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS			
CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	Josetapia@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

Mettre Liste Candidats pour Moidieu

Nom	Prénom
BENGUESMIA	NOREDDINE
BERKATI	ALI
BIREM	BADIS
BIREM	RAYAN
BRUNEL	EMILIEN
DJAI	BOUSSAD
DOGAN	GOKAN
FAVERJON	MARCO
FERLET	MAXENCE
FERNANDES	RODRIGUE
FREDJ	EMIR
GOVOU	FELIX
KANDA	GUERSCHOM
KARACA	SEMIH
MUSSARD	THOMAS
NOEL	JORIS
PARIS	MALO
PERRIN	THOMAS
SAIAH	ILYAS
SECER	SINAN
SIDONI	JULIEN
TOUILI	NOAM
USEIN	ALLI

Formations : FIA : 12-19-26 Février 2022 (8h30 / 18h00) FA :05/03/2022 (8h30/13h00) Site ; Moidieu Détourbe.

FIA : 5 , 12 , 19 Mars 2022 (8h30 / 18h00) FA 26/03/2022: (8h30/13h00) Site ; District de l'isere

Le pass vaccinal est obligatoire pour les stagiaires

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATEURS

THOMET Jean : demande de ne pas être désigné dans sa poule D4(C). Transmis au responsable Observateurs.

TAPIA José : Adresse Mail erronée : Adresse modifiée.

La CDA adresse ses vives félicitations à JAYET Evan pour sa brillante réussite à l'examen théorique de Ligue.

NOTE AUX ARBITRES

Lorsque vous êtes indisponible hors délai , en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

Les Arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur.

Les jeunes arbitres disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passée une date de 7 jours (vers le 17 du mois par exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables. **Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode diffusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances.

COURRIERS CLUBS

Demande d'arbitre : CA GONCELIN : Pour la rencontre du 13/05/2022 en D5 : satisfaction vous sera donné dans la mesure du possible.

RAPPEL AUX CLUBS

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs**

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION APPEL

Mardi 15 février 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°544

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents: MONTMAYEUR Marc, SCARPA Vincent, TRUWANT Thierry, BLANC Aline

Excusé(e)s : BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, EL RHAFFARI Reda, FRANZIN Didier, RACLET Chrystelle, REMLI Amar, BRAULT Annie, MAZZOLENI Laurent

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

CONVOCATION

Dossier 21-22-017R Match Senior, D3, poule C, du 19/12/2021 **ST ANDRE LE GAZ 2 / ASP BOURGOIN**

Appel du club de ASP BOURGOIN en date du Mercredi 09 janvier 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements dans son dossier n°2 match arrêté, lors de sa réunion du mardi 1 février 2022, parue au PV n° 542 du jeudi 3 février 2022

Appel portant sur : « La CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de ASP BOURGOIN pour en reporter le bénéfice à l'équipe de St ANDRE LE GAZ »

L'audition aura lieu le mardi 01/03/ 2022 à 18 h15

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

AFFAIRE REGLEMENTAIRE –NOTIFICATION

DOSSIER N°21-22-015R : Appel du club de Villeneuve Grenoble en date du 15/12/21 contestant la décision prise par la commission départementale de règlements lors de sa réunion du 07/12/21 parue au PV n° 535 du 09/12/21

Appel portant sur les motifs suivants : Le club n'est pas à jour de sa trésorerie et se voit retirer 3 points au championnat pour chacune de ses équipes en vertu de l'art 17-3 du règlement financier.

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 8 février 22 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

M. MONTMAYEUR Marc – Président, M TRUWANT Thierry, M. MAZZOLENI Laurent, M FERNANDES Carlos, représentant la commission des Arbitres, Mmes RACLET Chrystelle et BRAULT Annie M. EL RHAFARI Reda, M. REMLI Amar, M. FRANZIN Didier, M. BONNARD Christophe, – Membres

Excusé(e)s BLANC Aline, SCARPA Vincent.

Avec la présence, aux fins d'être entendus sur l'affaire précitée, de :

Pour le club de **VILLENEUVE GRENOBLE**,

M. DONOSIO Claudio, Président, licence n°2511133959, régulièrement convoqué
M.ABDESSELAM Iliessa, secrétaire général et correspondant, licence n°2543750268, régulièrement convoqué.

OFFICIEL

M. CICERON Fabien, Trésorier D.I.F, licence n°2588626246, régulièrement convoqué

Après avoir noté l'absence excusée de M. BOULORD Jean Marc, Président de la commission des règlements du D.I.F, licence n°2538651242, régulièrement convoqué.

Il est à signaler, M. BOULORD Jean Marc a transmis un rapport et des documents concernant le dossier précité.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant la décision de la commission des règlements, d'infliger 3 points de pénalité à toutes les équipes du club Villeneuve au titre de l'article 17-3 du règlement financier, avec date d'effet au 30 novembre 2021, pour ne pas avoir réglé les sommes dues.

Considérant les informations fournies par le club de Villeneuve informant avoir pris contact avec le district en date du vendredi 26 novembre 2021 à 17h21, dans le but d'établir un échéancier de règlement de la dette.

Considérant les informations et le document fourni par Mr BOULORD Jean Marc, Président de la commission des règlements, confirmant le contact et la discussion téléphonique avec Mr DONOSO Claudio à ce sujet.

Considérant que lors de ce contact, il a été convenu entre les deux parties, de prendre contact avec le service comptabilité et le trésorier du district.

Considérant les informations de Mr Cicéron informant qu'un échéancier a été établi puis validé conformément à l'art 17-6 du règlement financier.

Considérant qu'au jour de l'audition, le trésorier confirme le respect de l'échéancier par le club de VILLENEUVE.

PAR CONSEQUENT il résulte de l'audition :

- Que le club de Villeneuve a, conformément à l'article 17-6 relatif aux demandes d'étalement, contacté le District de l'Isère avant d'être en infraction par téléphone.
- Que l'échéancier proposé par le trésorier du D.I.F validé par les instances et le club a été respecté à ce jour.

PAR CES MOTIFS, la commission d'Appel **INFIRME** la décision de la commission des règlements pour dire.

- Annulation des 3 (trois) points de pénalité pour toutes les équipes de VILLENEUVE sous réserve que l'échéancier soit respecté dans son intégralité.
- Mets les frais d'appel inhérent à la procédure à la charge du District

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Marc MONTMAYEUR

le Secrétaire de séance
Thierry TRUWANT



COMMISSION ARBITRES

MARDI 15/02/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°544

Président :

SABATINO Joseph

Présents :

KODJAJANIAN Jean Marie, YUKSEL Ferdinand, LALO Aboubakar, DOUVILLE Eric, TREVISAN Ludovic, DETHOOR Sylvain

Excusé :

VAGNEUX Luc, FERNANDES Carlos, AKYUREK Mustafa

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

Un rappel concernant les critères pris en compte en fin de saison pour les classements, en plus des notes pratiques.

Présence au stage annuel (**Obligatoire**)

Notes aux différents questionnaires (**Obligatoire**)

Toute absence aux stages sera sanctionnée d'un Malus en fin de saison. (- 0,5).

Absence aux 2 stages (rétrogradation en catégorie inférieur

Absence deux années consécutives aux deux stages ; La CDA étudiera le dossier de (s) arbitres concernés pour suite à donner.

Toutes Notes inférieures à 12/20 pour le questionnaire maison d'été, sera sanctionné d'un malus. (-0,3)

Toutes Notes inférieures à 10/20 pour le questionnaire du stage, sera sanctionné d'un malus. (-0,3)

Toutes Notes inférieures à 15/30 pour le questionnaire de Noël, sera sanctionné d'un malus. (- 0,3).

Questionnaires non faits entraîne une note de (0) et sera sanctionné également d'un malus en fin de saison.-0,5)

Pour Rappel, vous avez des droits mais également des devoirs.

Veillez prendre note des récapitulatifs des présences et absences des différents tests effectués par les arbitres :

CATEGORIE	EFFECTIFS	Stage Annuel (1) Stage Rattrapage (2)	QUESTIONNAIRE ÉTÉ	QUESTIONNAIRE Stage	QUESTIONNAIRE NOEL
AA1	18	(1) 16 (2) 1 ABS. 1	13	16	11 +3 Hors Délai
D1	19	(1) 14 (2) 4 ABS.1	16	17	17 + 1 Hors Délai
D2	15	(1) 10 (2) 4 ABS 1	11	14	12
D3	27	(1) 19 (2) 5 ABS. 3	16	23	14
D4	48	(1) 20 (2)12 ABS.16	20	31	23 + 1 Hors délai
D5 (Oct)2020	7	(1) 1 (2) 2 ABS. 3	0	4	3
D5(Oct)2021	10				7
JAD	17				9
JAD Stag.	26				10

Le corrigé du questionnaire de Noël est sur le site .

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

Comme vous avez pu suivre les mesures gouvernementales, Le pass vaccinal est de rigueur à compter de ce lundi 24 Janvier.

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

• **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires
La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

• RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATION UNAF

Si vous êtes convoqués en commission de discipline ou d'appel et que vous souhaitez être assisté, contacter le représentant des <arbitres : MR DOUVILLE Eric au 06 10 42 36 47 ou le représentant de l'UNAF MR TAMBORINI Nicolas au 06 80 82 51 31

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

TUTORATS

Les Arbitres ayant effectué des tutorats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler.)

BEN MAHREZ Mohamed sur MSALI Mohamed

ARNAUD Vivien sur AOUAD Mohammed Houssam

BRIOUA Mourad Sur Hamidi Mohamed

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1-D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS			
CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	Josetapia@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

Mettre Liste Candidats pour Moidieu

Nom	Prénom
BENGUESMIA	NOREDDINE
BERKATI	ALI
BIREM	BADIS
BIREM	RAYAN
BRUNEL	EMILIEN
DJAI	BOUSSAD
DOGAN	GOKAN
FAVERJON	MARCO
FERLET	MAXENCE
FERNANDES	RODRIGUE
FREDJ	EMIR
GOVOU	FELIX
KANDA	GUERSCHOM
KARACA	SEMIH
MUSSARD	THOMAS
NOEL	JORIS
PARIS	MALO
PERRIN	THOMAS
SAIAH	ILYAS
SECER	SINAN
SIDONI	JULIEN
TOUILI	NOAM
USEIN	ALLI

Formations : FIA : 12-19-26 Février 2022 (8h30 / 18h00) FA :05/03/2022 (8h30/13h00) Site ; Moidieu Détourbe.

FIA : 5 , 12 , 19 Mars 2022 (8h30 / 18h00) FA 26/03/2022: (8h30/13h00) Site ; District de l'isere

Le pass vaccinal est obligatoire pour les stagiaires

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATEURS

THOMET Jean : demande de ne pas être désigné dans sa poule D4(C). Transmis au responsable Observateurs.

TAPIA José : Adresse Mail erronée : Adresse modifiée.

La CDA adresse ses vives félicitations à JAYET Evan pour sa brillante réussite à l'examen théorique de Ligue.

NOTE AUX ARBITRES

Lorsque vous êtes indisponible hors délai , en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

Les Arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur.

Les jeunes arbitres disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passée une date de 7 jours (vers le 17 du mois par exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables. **Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode diffusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances.

COURRIERS CLUBS

Demande d'arbitre : CA GONCELIN : Pour la rencontre du 13/05/2022 en D5 : satisfaction vous sera donné dans la mesure du possible.

RAPPEL AUX CLUBS

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs**

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 15 Février 2022 à 18h

Procès-Verbal N°544

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,
Excusés :
Absents : HESNI Mohamed, AGACI Franck

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification du pass vaccinal auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match.**

Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de quatre mois ;
- **Certificat de contre-indication à la vaccination.**

Désignations :

WEEK END DU 19 ET 20 FEVRIER 2022

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
COUPE U 20 NOEL PILOT	NIVOLAS	GROUPEMENT ARTAS	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D1 POULE B	JARRIE CHAMP	CHARVIEU	BOUHAZAMA KAMEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	PAYS ALLEVARD	SUSVILLE	MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION
COUPE SENIORS F MARCHIOL	ST MAURICE EXIL	ESTRABLIN	BLANCHEFLEUR BERNARD	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	RIVES	ISLE D ABEAU	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	ECHIROLLES 3	FC2A	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	SASSENAGE	NOYAREY	LAZAAR SAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	VOREPPE	MANIVAL 2	VELOSO JOSE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	DEUX ROCHERS	USVO	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS GROS BALTAZARD	FC2A 2	ST CHABONS 2	EL RAFFARI REDA	FRAIS AU CLUB DE ST CHABONS



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 15 février 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 544

Président : M. Mallet
Présents : M Montmayer
Excusés : J.P Bert ; F Agaci ;

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :

Artas Charantonnay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Sessynet ; Artas Charantonnay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du **30 Juin 2022, les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021 (Suite période COVID, la commission a décidé de prolonger la date limite pour ces formations au 30 juin dernier délai)**

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du **23 Novembre 2022**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1
Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus senior est à jour au PV numéro 542 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes NON RECUES ce jour

Agnin ; Bizones ; Boss ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Commelle ; Cvl 38 ; Ent Gresivaudan ; Flacheres ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Polienas ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St Cassien ; St Simeon Bressieux ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Claix ; Cremieu ; Eyzin Pinet ; Fc2A ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Procès-Verbal N° 544

Réunion du Mardi 15 Février 2022

Président : Jacques ISSARTEL

Présents : Gérard BOUAT, Thierry TRUWANT

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : GT NIVOLAS T S C, FF ECHIROLLES, MIRIBEL, VALMONTAISE, BELLEY, DOMENE, SUD ISER

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole COVID

4 cas confirmés foot à 11, 2 cas confirmés foot à 8

Contactez le district

IMPORTANT

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match.

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement, la commission des règlements sera saisie

CHAMPIONNAT A 11

D 1 GUC – ECHIROLLES transmis à la commission des arbitres et commission des règlements

COUPE U15 / U18

2^e tour le 19 mars attention utilisation de la F M I

Tirage sur le site en fin de semaine

COUPE SENIORS A 8

Tirage effectué ce jour par MM. HUGONNARD-ROCHE et KODJADJANIAN

Parution sur le site en fin de semaine

La plénière initialement programmée le samedi 5 mars est reportée en fin de saison !

FESTIVAL U 13

Sont qualifiées pour la finale départementale du 2 Avril, les équipes suivantes :

EYBENS, CROLLES, GT NIVOLAS T ST CLAIR, G F 38, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, ENTENTE BIEVRE VALLOIRE, BOURGOIN.

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 15 février 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 544

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

107. CNOSF : noté, pour information.

108. Fontaine Les Îles : noté (FM).

109. ASPTT 2 ST : noté (match vs GSE).

110. Jarrie-Champ : noté (organisation finales coupes). Remerciements de la CFSE.

111. Villeneuve : noté (rectificatif score, FM).

112. Métropolitains : noté (programmation matches en retard).

113. Ville de Grenoble : noté (Bachelard).

114. Poisat : noté (confirmation score).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T04. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 21/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

T03. Air Liquide – GSE.

Lundi 28/02/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Programmation des matches en retard

RJ09. GSE – Air Liquide.

Lundi 21/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

Le tirage au sort des 1/4 de finale des coupes à 8 aura lieu mardi 1^{er} mars 2022, les matches se dérouleront semaine du 14-17/03/2022.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T08. Deux Rochers 2 (D2) – Villeneuve (D2)

Lundi 21/02/2022, 20h00. Stade Porte de la Villeneuve, Grenoble

T08. Abbaye (D1) – Métropolitains (D1).

Lundi 28/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac.

Matches à jouer avant le 28/02/2022

T05. Champagnier 1 (D2) – Jarrie-Champ 2 (D2).

T08. Jarrie-Champ 1 (D1) – Champagnier 1 (D2).

T08. Métropolitains (D1) – Saint-Georges-de-Commiers (D2).

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J05. Métropolitains – Jarrie-Champ 1.

Lundi 21/02/2022, 20h00. André Argouges, Grenoble.

Matches en retard, possibilité de jouer semaines du 14 au 24/02/2022

J01. Bilieu – Métropolitains.

J05. Saint-Martin d'Uriage – Bilieu.

J07. Bilieu – Abbaye.

J07. Saint-Martin d'Uriage – Fasson.

J08. Deux Rochers 1 – Métropolitains.

J08. Fasson – Abbaye.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2, 1^{ère} phase

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/02/2022

Poule A, RJ07. Villeneuve – Rachais 2.

Jeudi 17/02/2022, 21h00. Albert Batteux, Meylan.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/02/2022

Poule A, RJ07. Champagnier 1 – Brézins.

Poule A, RJ06. Rachais 2 – Brézins.

Matches en retard, à jouer semaines du 14 au 24/02/2022 (Dirigeants vous contacter, Touvet-Terrasse disputer au moins 2 matches si possible).

Poule B, RJ02. Touvet-Terrasse – Rachais 1.

Poule B, RJ03. Turcs de Grenoble – Touvet-Terrasse.

Poule B, RJ05. Touvet-Terrasse – Champagnier 2.

Poule B, RJ07. FCVBG – Touvet-Terrasse.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2, 2^{ème} phase

Sous réserve homologations ou procédures en cours.

Poule 1, poule de 6 (les 3 premiers de chaque poule), matches aller/retour : Villeneuve, Jarrie-Champ 2, Deux Rochers 2, et Turcs de Grenoble, Rachais 1, Saint-Georges-de-Commiers (ou Touvet-Terrasse).

Calendrier : J01) 28/02-03/03/2022. J02) 07-10/03/2022. J03) 21-24/03/2022. J04) 28-31/03/2022. J05) 04-07/04/2022. J06) 02-05/05/2022. J07) 09-12/05/2022. J08) 16-19/05/2022. J09) 30/05-02/06/2022. J10) 13-16/06/2022.

Poule 2, poule de 8 (4^{ème} à 7^{ème} place de chaque poule), matches aller : Poisat, Rachais 2, Brézins, Champagnier 1, et Fontaine Les Îles, Touvet-Terrasse (ou Saint-Georges-de-Commiers), Villard-Bonnot Grésivaudan, Champagnier 2.

Calendrier : J01) 28/02-03/03/2022. J02) 07-10/03/2022. J03) 21-24/03/2022. J04) 28-31/03/2022. J05) 04-07/04/2022. J06) 02-05/05/2022. J07) 09-12/05/2022. Puis, en fonction du calendrier, 2 poules de 4 pour les matches retour.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 15 FEVRIER 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°544

Président : CARRETERO Christophe
Présent : CARRETERO Christophe
Excusé : SUEUR Pierre
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS:

Futsal Club United : Lu et noté.

Moirans FC : Lu et noté.

Académie des Collines : Lu et noté.

Rappel :

Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (si il y en a un) sous peine de sanctions.

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevants doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleur lisibilité du classement.

COVID: Consulter le PV de bureau du 8 Février 2022 sur le site du DIF pour connaître les conditions de report d'une rencontre.

Coupe départementale Futsal U13; U15; U17 et Féminines (sous réserve des conditions sanitaires du moment) :

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

U13 : Académie des collines : 2 équipes.

USVO : 5 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsall des Géants : 2 équipes.

Vallée du Guiers : 2 équipes.

U15 : USVO : 2 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsal des Géants : 1 équipe.
Vie et Partage : 1 équipe.
Vallée du Guiers : 1 équipe.
Moirans FC : 2 équipes.

U17 : US La Murette : 4 équipes.
USVO : 2 équipes.
Vie et Partage : 1 équipe.
Vallée du Guiers : 2 équipes.
FC Allobroges Asafia : 1 équipe.

Féminines Séniors :

US La Murette : 1 équipe.
AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Si des clubs ont la possibilité d'avoir un prêt de gymnase pour l'organisation de nos coupe, merci de vous mettre en relation avec la Commission Futsal.

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

1° journée de championnat D1 Futsal:

Espoir Futsal 38 / Académie des collines : Le lundi 14/03/22 ou le lundi 28/03 à 19h30 (gymnase Municipal, St Alban de Roche). A confirmer.

FC Voironnais / Futsal Picasso : Le samedi 26/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

3° journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22):

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

8° journée de championnat D1 Futsal (du 10/01 au 16/01/22):

Futsal des géants 2 / Futsal club United : Le dimanche 06/03/22 à 16h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble1 / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi 04/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.

6° journée de championnat D1 Futsal (du 31/01 au 06/02/22):

Futsal Pont de Claix / Futsal club United : Le lundi 28/02/22 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Mistral Grenoble 2 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 11/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

11° journée de championnat D1 Futsal (du 07/02 au 13/02/22):

Futsal Voreppe / FC Voironnais : Le samedi 12/03/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

4° journée de championnat D1 Futsal (du 14/02 au 20/02/22):

Académie des Collines / Futsal Pont de Claix : Le dimanche 20/02/22 à 18h00 (gymnase georges Brassens, Pont Evêque).

Espoir Futsal 38 / Futsal des géants 2 : Le samedi 19/02/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

FC Voironnais / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 19/02/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

12° journée de championnat D1 Futsal (du 28/02 au 06/03/22):

Académie des Collines / Mistral Grenoble 2 : Le dimanche 06/03/22 à 18h00 (gymnase georges Brassens, Pont Evêque).

FC Voironnais / Vie et Partage 2 : Le samedi 05/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Voreppe : Le dimanche 06/03/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

13° journée de championnat D1 Futsal (du 07/03 au 13/03/22):

Futsal Picasso / Mistral Grenoble 1 : Le vendredi 11/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal club United / Académie des Collines : Le samedi 12/03/22 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).

2° journée de championnat D1 Futsal (du 14/03/22 au 20/03/22):

Futsal Picasso / Futsal Pont de Claix : Le vendredi 18/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Mistral Grenoble 2 / Futsal Voreppe : Le vendredi 18/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Vie et Partage 2 / Futsal club United : Le samedi 19/03/22 à 17h00 (gymnase Croix de verrine, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / FC Voironnais : Le samedi 19/03/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

15° journée de championnat D1 Futsal (du 21/03 au 27/03/22):

Mistral Grenoble 2 / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsal Voreppe / Futsal des géants 2 : Le samedi 26/03/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

.....



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 15 Février 2022 à 15 h 00

Procès-Verbal n° 544

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN

Excusé : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN,

UTILISATEURS F.M.I. : Pensez changer votre mot de passe

ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH

ASPTT CORPOS / GRENOBLE SP ENTREPRISE : FOOT de SEMAINE et ENTREPRISES – Match du 07/02/2022

Le club ASPTT CORPOS est prié de nous adresser la feuille de match pour le 21/02/2022, délai de rigueur.

ABSENCE DE RESULTATS

- **FC CANTON de VINAY / ST HILAIRE DE LA COTE : U17 – D3 – POULE D**

Absence de résultat :

La C.R. demande aux deux clubs des explications quant à l'absence de résultats.

Réponse pour le 21/02/2022, délai de rigueur

F.M.I. : MODIFICATION de SCORE

- **SEYSSINS 3 / FC CANTON de VINAY 2 : U13 – D3 – POULE D**

Courriel de VINAY précisant que le score est de 6 à 5 pour SEYSSINS et non 6 à 3.

SEYSSINS : 6 (six) buts

FC CANTON de VINAY : 5 (cinq) buts

La C.R. demande au club de SEYSSINS la confirmation du score annoncé pour le 21/02/2022, délai de rigueur.

- **FC CANTON de VINAY / RO-CLAIX : U17 – D3 – POULE D**

Courriel de VINAY précisant que le score est de 5 à 1 pour FC CANTON de VINAY et non pour RO-CLAIX

FC CANTON de VINAY : 5 (cinq) buts

RO-CLAIX : 1 (un) but

La C.R. demande au club de RO-CLAIX la confirmation du score annoncé pour le 21/02/2022, délai de rigueur.

- **2 ROCHERS / ST MARCELLIN : U15 – D1 – POULE B**

Courriel de 2 ROCHERS précisant que le score est de 3 à 0 pour ST MARCELLIN et non pour 2 ROCHERS

ST MARCELLIN : 3 (trois) buts
2 ROCHERS : 0 (zéro) but

RESERVES D'AVANT-MATCH

N° 24 : REVENTIN / F.C.2.A. : U15 - D1- POULE A - Match du 05/02/2022

Le club de REVENTIN a écrit : " Je soussigné(e) LAAZIRI ABDELMALEK licence n° 2328126028 Dirigeant responsable du club U.S. REVENTINOISE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs YOUSSEF OURAHOU, LUMUNI NYEMBO, ELIOTT DEMARD, PAPE NIANG, YASSER KHOUNATI, MILO GAILLARD, OMAR CHAMCHAKHI, JULIEN FABRE DES ESSARTS, CAMIL ADLI, MARWAN LAIFAOU, YACINE MAGUENNI, BASILE IDELON RITON, WAEL BLILI, du club F.C. ALLOBROGES ASAFIA, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période."

Le club de REVENTIN a appuyé sa réserve par courriel, le mercredi 9/02/2022 à 17 h 05.

Décision

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de REVENTIN, pour la dire irrecevable. Joueurs mutés hors période.

Sur la forme

Article - 186 des R.G de la F.F.F. : Confirmation des réserves

1. "Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée."

Considérant ce qui suit :

- le courriel du club de REVENTIN est du mercredi soit plus de 48 h ouvrables suivant le match.

Sur le fond :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 1 (un) joueur du club de F.C.2.A. possède une licence avec cachet mutation dont 1 (un) joueur avec un cachet mutation hors période.
- Attendu l'article 30 des règlements généraux du District de l'Isère de Football (joueurs mutés) : « Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux. »

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N° 25 : FARAMANS / A.S.I.E.G. : SENIORS – D2 - POULE C - Match du 13/02/2022

Le club de FARAMANS a écrit : " Je soussigné(e) GILIBERT CORENTIN licence n° 2508663922 Capitaine du club C.S. DE FARAMANS formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE, pour le motif suivant : des joueurs du club A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain".

Le club de FARAMANS a confirmé sa réserve par courriel le lundi 14/02/2022.

Décision

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de FARAMANS, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de A.S.I.E.G., évoluant en D1, POULE A.
- La dernière rencontre officielle contre SAINT CASSIEN a eu lieu le 06/ 02 /2022.
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°26 : GUC – FC ECHIROLLES 1 - FEMININES A 11 – D 1 Match du 06/02/2022

Considérant ce qui suit :

- Les différents courriers
- Les circonstances évoquées lors du match
- Le contact avec l'arbitre de la rencontre avec la CDA.

La commission des règlements donne match à rejouer à une date définie par la commission compétente avec présence d'un délégué et d'un arbitre officiel aux frais des deux clubs.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 15 Février 2022

Procès-Verbal N° 544

Proposition médaille de Ligue

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de Ligue.**

Pour cela, merci de compléter le formulaire disponible sur notre site internet (<https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-de-ligue/>) et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 28 FEVRIER 2022** délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.

Appel à candidature Journée Nationale U7-U9

La Journée Nationale U7-U9 aura lieu le 11 juin 2022.

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9, et le nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser pour le 15 mars au plus tard.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 5 Février 2022

LIERS 2

GJ LA SAVOYARDE 1

ECHIROLLES 2

Du 11 Février 2022

ACADEMIE DES COLLINES

D4 C

U15F A8

U13D2

FUTD1

ST QUENTIN

Du 12 Février 2022

VALLEE DE L'HIEN

Du 13 Février 2022

ST HILAIRE COTE

VETA8G

U15D2

D5 C

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13**Amende 32 €****Du 12 Février 2022**

DOMENE CHU13FI

FMI NON RETOURNEE**Amende 75 €****Du 12 et 13 Février 2022**

VINAY	U17D3
ST GEOIRE VALDAINE	U15D3
PAYS ALLEVARD	U15FA8
ST GEOIRE VALDAINE	U20D2
FONTAINE	D4
CHATTE	D5

FM NON RETOURNEE**Amende 75 €****Du 29 janvier 2022****Challenge Festival National U13**
GRESIVAUDAN

GIERES
SEYSSINS
VALLEE GRESSE
RIVES
BALMES NORD ISERE
MOS3R
UNIFOOT

NON SAISIE RESULTATS FOOTCLUBS**Amende 11 €****Du 5 Février 2022**

FC VOIRONNAIS	FUTD1
ST QUENTIN FALLAVIER	U13D4
VEZERONCE HUERT 3	U13D4

Du 10 et 12 Février 2022

CHIRENS	U13D3
VILLENEUVE	SA8ENTD2
VALLEE BLEUE	U13D4
VIE ET PARTAGE	FUTD1
METROPOLITAINS	SA8ENTD1

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.ff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.ff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.ff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.ff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.ff.fr
FUTSAL	futsal@isere.ff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.ff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.ff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.ff.fr
TERRAINS	terrains@isere.ff.fr
FEMININES	feminines@isere.ff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.ff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.ff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.ff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.ff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.ff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.ff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.ff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.ff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.ff.fr



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 15 FEVRIER 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°544

Président : Michel Vachetta.

Présents: Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard.

Excusés : Annie Brault, Bernard Buosi, Amar Remli, Mathieu Saubin.

INFORMATIONS

Depuis le début de la saison, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période ROUGE.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Face à cette recrudescence de demandes, la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que le calendrier a été validé début septembre 2021, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

Nous comptons sur votre engagement et respect pour les semaines à venir.

RAPPEL : Terrains impraticables.

La commission rappelle l'article 38 des règlements généraux du district concernant la procédure et les sanctions possibles dans le cas de non-respect de cet article.

En effet, même si les conditions climatiques de ces derniers jours se compliquent, beaucoup de clubs annulent les rencontres sans offrir de possibilités à l'adversaire du jour (changement de terrain, inversion de la rencontre, ...).

Si la commission juge que ces clubs ne font aucun effort, elle se réservera le droit de prendre les sanctions nécessaires pour éviter des annulations trop rapides et qui vont rendre les championnats décousus dans les matchs à reprogrammer.

Les dates de report n'étant pas extensibles la commission pourra procéder à l'annulation de toutes les coupes

U10 / U11

Les plateaux et les calendriers de la phase printemps ont été publiés pour l'information des clubs

Chaque plateau doit faire l'objet de l'établissement d'une feuille de plateau qui est à télécharger sur le site du district dans la rubrique générale pratique, puis chapitre Foot animation, Docs utiles ou se trouvent les feuilles de plateaux. Ces feuilles de plateau doivent être totalement remplies et retournées au district ou scannées

Plateaux avec un exempt :

Dans le cas où l'exempt est le club recevant, (donc placé à gauche de la ligne horizontale), c'est le club situé au milieu de la ligne qui reçoit le 3^o club.

U13

RAPPEL FESTIVAL ISERE :

Tous les résultats du 2^{ème} tour sont parvenus au district et enregistrés.

Il a été procédé à la désignation de tous les matchs du 3^{ème} tour à jouer impérativement (sous peine de match perdu) le 26 Février 2022

Il est rappelé une nouvelle fois que ces matchs doivent être précédés de l'épreuve du défi jonglage.

Le club recevant doit fournir la feuille de match imprimée, ainsi que la feuille du défi jonglage à télécharger sur le site du district.

La feuille de match et la feuille du défi jonglage doivent être retournées au district ou scannées.

L'absence de la feuille du défi jonglage fait l'objet d'une amende au club recevant.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

La programmation des matchs en retard a été effectué.

U15 D1

POULE B:

ST MARTIN D'HERES / DEUX ROCHERS : 19 Février 2022.

U15 D2

POULE A :

ST MARTIN D'HERES 2 / CLAIX :19 Février 2022.

GONCELIN / 4 MONTAGNES : 26 Février 2022.

URIAGE / MANIVAL : 26 Février 2022.

ST MARTIN D'HERES 2 / PAYS D'ALLEVARD : 26 Février 2022.

POULE C :

RIVES / FORMAFoot : 19 Février 2022.

VALLEE DE L'HIEN / / LCA FOOT : 19 Février 2022.

LCA FOOT / FORMAFOOT : Sans date.

ST SIMEON BRESSIEUX / MOIRANS : 19 Février 2022.

ST SIMEON BRESSIEUX / CHIRENS : 26 Février 2022.

POULE D :

VEZERONCE DOLOMIEU / CHABONS : 19 Février 2022.

CHABONS / CREYS-MORESTEL : 26 Février 2022.

U15 D3

POULE A :

ST HILAIRE DU TOUVET / MANIVAL 3 : 26 Février 2022.

POULE B :

VALLEE DE LA GRESSE / CLAIX : 19 Février 2022

NOTRE DAME DE MESSAGE / JARRIE CHAMP : 19 Février 2022.

VALLEE DE LA GRESSE / JARRIE CHAMP : 26 Février 2022.

POULE C :

SEYSSINS 3 / MOIRANS : 19 Février 2022.

SEYSSINS 3 / DEUX ROCHERS : 26 Février 2022.

FC 2A / GF38 FILLES : 26 Février 2022.

POULE D :

VOIRON MOIRANS / RIVES : 19 Février 2022.

RIVES / CROSSEY : 26 Février 2022.

RO CLAIX / VINAY : 26 Février 2022.

RIVES / RO CLAIX : Sans date.

POULE E :

CORBELIN / ST GEOIRE EN VALDAINE : 26 Février 2022.

ST ANDRE LE GAZ / VALLEE DU GUIERS 3 : 26 Février 2022.

POULE G :

MOS 3R / VALLEE BLEUE : 19 Février 2022.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

La programmation des matchs en retard a été effectué.

D1

POULE A :

NIVOLAS / ECHIROLLES 2 : 26 Février 2022.

VALLEE DU GUIERS / SEYSSINET: 19 Mars 2022.

FC 2A / ECHIROLLES 2 : 19 Mars 2022.

POULE B :

ISLE D'ABEAU / LA MURETTE : 19 Février 2022.

LA MURETTE / LA COTE ST ANDRE : Pas de date.

USVO GRENOBLE / FC LA TOUR ST CLAIR : En attente de la décision de la commission d'appel de la LAURA FOOT.

D2

POULE A :

VALLEE GRESSE / PAYS D'ALLEVARD : 19 Février 2022.

PAYS D'ALLEVARD / RACHAIS : 26 Février 2022.

JARRIE / VERSOUD : 26 Février 2022.

PAYS D'ALLEVARD / EYBENS : 19 Mars 2022.

POULE B :

BALMES NORD ISERE / LA COTE ST ANDRE : 26 Février 2022.

POULE C :

LA MURETTE 2 / VALLEE DU GUIERS : 19 Février 2022.

CREYS MORESTEL / LA MURETTE 2 : 26 Février 2022.

CHIRENS / LAC FOOT 38 : 26 Février 2022.

VALLEE DU GUIERS / CROSSEY : 26/02/2022.

D3

POULE A :

CLAIX / ECHIROLLES 4 : 26 Février 2022.

POULE B :

4 MONTAGNES / VOREPPE : 26/02/2022.

MOIRANS / VALLEE DE LA GRESSE : 26 Février 2022.

4 MONTAGNES / AJAT VILLENEUVE : 19 Mars 2022.

POULE C :

ARTAS CHARANTONAY / MOS 3R : 19 Février 2022.

ARTAS CHARANTONAY / REVENTIN : 26 Février 2022.

Cvl 38 / CORBELIN : 26 Février 2022.

CVL 38 / MOS 3R : Sans date.

MOS 3R / REVENTIN : 19 Mars 2022.

POULE D :

ST MARCELLIN / LIERS : 26 F2VRIER 2022

CHATTE / ST HILAIRE DE LA COTE : 26 Février 2022.

RO CLAIX / CHATTE : Sans date.

RO CLAIX / LIERS : 19 Mars 2022.

POULE E :

VEZERONCE-DOLOMIEU / CORBELIN : 26 Février 2022.

ECBF / CHABONS : 26 Février 2022.

CORBELIN / VALLEE DE L'HIEN : 19 Mars 2022.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

CLUB CHIRENS :

Cette équipe est forfait général.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Matchs en retard non programmés.

D1

POULE A :

ST ANDRE LE GAZ / GIERES 2. Et BALMES NORD ISERE / FC 2A.

D2

POULE A :

SUD ISERE / VEZERONCE HUERT 2.

D3

POULE A :

LA MURETTE 2 / ST GEORGES DE COMMIERS.

D4

POULE C :

ST GEOIRE EN VALDAINE / LIERS.

REPROGRAMMES :

D2

POULE A :

UNION NORD ISERE / RO CLAIX : 20 Mars 2022.

D3

POULE A :

PAYS ALLEVARD / SUSVILLE MATHEYSINE :20 Février 2022.

ST GEORGES DE COMMIERS / ST PAUL DE VARCES : 20 Février 2022.

SUSVILLE MATHEYSINE / POISAT : 20 Mars 2022.

POULE C :

OYEU / LIERS : 20 Février 2022.

ST ANDRE LE GAZ 2 / ESTRABLIN 2 : 20 Mars 2022.

POULE D :

BILIEU / VALLEE DU GUIERS 3 : 19 Février 2022.

CREYS- MORESTEL 2 / CHARVIEU CHAVAGNEUX : 20 Février 2022.

D4

POULE B :

RO CLAIX / VINAY : 20 Février 2022.

CHATTE / ST ANTOINE : 19 Mars 2022.

ST ANTOINE / TURCS DE GRENOBLE : 20 Février 2022.

ST ANTOINE / RO CLAIX : 17 Avril 2022.

POULE C :

MIRIBEL 2 / CROSSEY : 20 Février 2022.

BATIE DIVISIN / VELANNE : 20 Février 2022.

POULE D :

RUY MONTCEAU 2 / CESSIEU : 20 Février 2022.

CESSIEU / VEZERONCE HUERT : 20 Mars 2022.

POULE C :

CVL 38 2 / ARTAS CHARANTONAY : 20 Février 2022.

FLACHERES / EYZIN ST SORLIN : 20 Février 2022.

La D5 paraîtra la semaine prochaine.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

VETERANS

COUPES : Secteur grenoble : Enlever le club de CLAIX.

Secteur Nord Isère : Enlever le club D'EYZIN ST SORLIN.

Responsable : Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

Le président

Michel VACHETTA

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END Du vendredi 25 février 2022 au lundi 28 février 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 février 2022

Match Seniors D1

FC2A/AJA VILLENEUVE à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 27 février 2022

Match Seniors D5

FC2A 2/CLAIX FOOT 2 à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 27 février 2022

Match U18 R2

GF38 2/FC LIMONEST ST DIDIER à 13h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 25 février 2022

Match Vétérans

FC2A/FC ÉCHIROLLES à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 26 février 2022

Match Cp de l'Isère U20

ASIEG/US SASSENAGE à 17h00

dimanche 27 février 2022

Match Féminines D1

FC MISTRAL/GUC FOOTBALL à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 février 2022

Match Seniors D5

US ABBAYE/FC SUD ISÈRE 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 25 février 2022

Match Vétérans

GSE/FC SEYSSINS à 20h00

samedi 26 février 2022

Match Challenge U13 Festival Isère

FC2A 3/AS FONTAINE à 13h30

Match U18F
FC2A/AS GRESIVAUDAN à 13h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 25 février 2022

Match U13 D1
GF38/RIVES DE GIERS à 14h00

samedi 26 février 2022

Match U16 R1
GF38/O. VALENCE à 14h30

Match Cp de l'Isère U20
FC2A/FC SEYSSINS à 17h00

dimanche 27 février 2022

Match U18 R1 GF38/FC ANNECY à 12h00

Match Seniors R3
GF38 3/LA VERPILLIÈRE à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 février 2022

Plateau U11
GF38/USVO/AC SEYSSINET/OL. NORD ISÈRE à 10h30

Match Challenge U13 Festival Isère
GF38 5/US ABBAYE 2 à 13h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 février 2022

Match Challenge U13 Festival Isère
USVO 3/US PORTUGAL à 14h00

Match U18F à 8 D1
USVO/ES RACHAIS à 14h00

Match Cp de l'Isère U20
USVO/US LA MURETTE à 16h30

dimanche 27 février 2022

Match Seniors D3
USVO/AMC POISAT à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 15 février 2022

Procès-Verbal N°544

Président : Samuel BOURGEOIS

.....

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN FEVRIER 2022

**CFF1
21 AU 24 FEVRIER 2022 VALLEE DU GUIERS (SESSION COMPLETE)**

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club
BAMA Paul Arnaud	U.S. GIEROISE
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BENGHEDFA Mouad	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BESSEAT Cyprien	F.C. SUD ISERE
BESSEYAN Kylyann	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BOUHADDAD Sofyane	ABBAYE US GRENOBLE
BOUIH Amine	GUC FOOTBALL FEMININ
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 36
CHAMINADE Axel	U.S. GIEROISE
CICERON Adrien	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
COLLET BEILLON Guillaume	A.S. D'OYEU
DETROYAT Sacha	U.S. JARRIE CHAMP
DI MATTEO Vincent	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
FAURE COMTE Samuel	F.C. VALLEE BLEUE
FERRAUD Roger (annulé)	O. NORD DAUPHINE
FIRANE Medhi	FIRANE Medhi
JULIEN Stephane	ABBAYE US GRENOBLE
KOUYOUMDJIAN Valentine	GUC FOOTBALL FEMININ
KRICHEN Wael	A.S. TULLINS FURES
MAMONOFF Brice	C.S. NIVOLAS VERMELLE
MENAD Siham	F.C. D'ECHIROLLES

MONIN Loic	VALLEE DU GUIERS
MONTET Julien	VALLEE DU GUIERS
MOREIRA Thomas	F.C. VALLEE BLEUE
MOREL Benoit	O. NORD DAUPHINE
OURACI Kamel	GRENOBLE FOOT 36
PICAUD Sarah	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
PROUVOST Maeva	C.S. NIVOLAS VERMELLE
RICHARD Patrice	A.S. TULLINS FURES
RICHARD Theo	A.S. TULLINS FURES
RIVOIRE Antoine	U.S. REVENTINOISE
SAMMUT Remi	U.S. REVENTINOISE
SANCHIS Fabrice	U.S. GIEROISE
SCHAPMANN Jean Charles	VALLEE DU GUIERS
TOUIOUAR Abdoullah	DISTRICT
TREMOUREUX Thomas	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
URRIANI Matteo	F.C. MOIRANS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MARS 2022

CERTIFICATION CFF1 2 MARS 2022 CHARVIEU

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D HERES F. C.
ANNEQUIN Samantha	C.S. NIVOLAS VERMELLE
AUGIER Anthony	U.S. DOLOMOISE
BORTOLUSSI Raphael	GRENOBLE FOOT 38
BOUCHER Thierry	AS VEZERONCE HUERT
BOUDE Melvin	EYBENS
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS
DOMAS Cedric	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
FONTAINE Audric	C.S. VOREPPE
FRIZON Anthony	U.S. DOLOMOISE
GARCIA Leo	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
GUILLERMAZ Donovan	F.C. BALMES NORD ISERE
LECLERC Thierry	A. S. DE DOMARIN
MENDEZ Matteo	MOS3R FOOTBALL CLUB
MENDEZ Thomas	MOS3R FOOTBALL CLUB
MOULIN BARASSI Thibaut	A.C. SEYSSINET PARISET
N'GOALA Mickael	SPORTING NORD ISERE
PAITREAUD Simon	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
PENALVER Antoine	VALLEE DU GUIERS
PEREIRA Elisabete	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
PERNOT Aldric	U.S. DOLOMOISE
POTDEVIN Antoine	C.S. VOREPPE
SGHAIER Driss	VALLEE DU GUIERS

FORMATION CFF2
10-11 ET 17-18 MARS 2022 ST MARCELLIN

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des inscrits

Nom	Club
BENBOUDINA Cyril	A.C. SEYSSINET PARISET
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERNARD Nicolas	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BOUCHER Thierry	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
BUZZI Valentin	O. ST MARCELLIN
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 38
CLOVEL PANAY Gilles	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
CYPRIENNE Geraud	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DE JESUS Thierry	F.C. COTE SAINT ANDRE
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS(FACTURATION DIRAT JORDAN)
DUBOIS PAGNON Luc	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
ERROCHDI Ridha	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GUERGAZI Kamel	O. ST MARCELLIN
JALLUD Cyril	U.S. LA MURETTE
JIBIDAR Mario	F.C. D'ECHIROLLES
LAGHRISSI Mourad	ISLE D'ABEAU F.C.
MALJOURNAL Jacky	U.S. LA MURETTE
MARTIN Boris	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
MONGELLI Eros	ENT.S. DU RACHAIS
MONTOYA GRIMA Frederic	U.S. REVENTINOISE
MOREL Benoit	O. NORD DAUPHINE
MOREL Sylvain	O. NORD DAUPHINE
OUBELLIL Anthony	A. S. DE DOMARIN
OUSSENI MKADARA Ousseni	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
ROGER Thibault	O. ST MARCELLIN
SIMOES Christophe	F.C. COTE SAINT ANDRE
SOMON Vincent	A. S. DE DOMARIN
TURINO Johanne	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
VERGINI Thomas	F.C. VALLEE DE LA GRESSE

Liste d'attente

PEREIRA Ruben	ENT.S. DU RACHAIS
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
WILLIAM Kenny	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
AIT IZEM Fatiha	ST MARTIN D'HERES
RABATEL Alexis	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
VIOUX Aurélien	AS ST LATTIER

CERTIFICATION CFF2
27 JANVIER 2022 à ST ISMIER

REPORTE LE 23 MARS 2022

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ACHIR OUISSAM	O.C. D'EYBENS

ACHOURI Mheidi
BIASIO Denis
BOUDE Melvin
CAPELLI LOIC
COCHET Loan
COMBE EDDY
DA ROIT Sylvain
FERNANDES JEREMY
GUEYE Souleymane
LAINE Stephane
LUCATELLI Mickael
MONGELLI Jean Paul
MUREDDU Jawad
RICARD Jody
ROUSSILLON Romain
SERVONNET Frederic
SING Alain
VALADA Christophe
VILLALOBOS LATORRE Richard

UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GRENOBLE FOOT 38
O.C. D'EYBENS
C.S. VOREPPE
A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
LA COTE ST ANDRE
F.C. LA SURE
C.S. VOREPPE
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
A.C. SEYSSINET PARISSET
O.C. D'EYBENS
ENT.S. DU RACHAIS
A.S. CESSIEU
A. S. DE DOMARIN
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
U. S. CREYS-MORESTEL
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
AC SEYSSINET

**CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF
20 et 21 JANVIER 2022 à SASSENAGE**

REPORTE LE 24 ET 25 MARS 2022

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BELBEY BERRABAH	AS GRESIVAUDAN
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
CRISTINI MICHAEL	F.C. DU LIERS
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES

**CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE
CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE**

INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE

Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

ATTENTION

**En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux,
les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux
certifications**



COMMISSION DELEGATION

Mardi 15 Février 2022 à 18h

Procès-Verbal N°544

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,
Excusés :
Absents : HESNI Mohamed, AGACI Franck

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification du pass vaccinal auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match.**

Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de quatre mois ;
- **Certificat de contre-indication à la vaccination.**

Désignations :

WEEK END DU 19 ET 20 FEVRIER 2022

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
COUPE U 20 NOEL PILOT	NIVOLAS	GROUPEMENT ARTAS	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D1 POULE B	JARRIE CHAMP	CHARVIEU	BOUHAZAMA KAMEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	PAYS ALLEVARD	SUSVILLE	MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION
COUPE SENIORS F MARCHIOL	ST MAURICE EXIL	ESTRABLIN	BLANCHEFLEUR BERNARD	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	RIVES	ISLE D ABEAU	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	ECHIROLLES 3	FC2A	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	SASSENAGE	NOYAREY	LAZAAR SAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	VOREPPE	MANIVAL 2	VELOSO JOSE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS F MARCHIOL	DEUX ROCHERS	USVO	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE SENIORS GROS BALTAZARD	FC2A 2	ST CHABONS 2	EL RAFFARI REDA	FRAIS AU CLUB DE ST CHABONS



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 15 février 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 544

Président : M. Mallet
Présents : M Montmayer
Excusés : J.P Bert ; F Agaci ;

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :

Artas Charantonnay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Sessynet ; Artas Charantonnay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du **30 Juin 2022, les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021 (Suite période COVID, la commission a décidé de prolonger la date limite pour ces formations au 30 juin dernier délai)**

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du **23 Novembre 2022**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1
Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus senior est à jour au PV numéro 542 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Listes NON RECUES ce jour

Agnin ; Bizones ; Boss ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Commelle ; Cvl 38 ; Ent Gresivaudan ; Flacheres ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Polienas ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St Cassien ; St Simeon Bressieux ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Claix ; Cremieu ; Eyzin Pinet ; Fc2A ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Procès-Verbal N° 544

Réunion du Mardi 15 Février 2022

Président : Jacques ISSARTEL

Présents : Gérard BOUAT, Thierry TRUWANT

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : GT NIVOLAS T S C, FF ECHIROLLES, MIRIBEL, VALMONTOISE, BELLEY, DOMENE, SUD ISER

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole COVID

4 cas confirmés foot à 11, 2 cas confirmés foot à 8

Contactez le district

IMPORTANT

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match.

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement, la commission des règlements sera saisie

CHAMPIONNAT A 11

D 1 GUC – ECHIROLLES transmis à la commission des arbitres et commission des règlements

COUPE U15 / U18

2^e tour le 19 mars attention utilisation de la F M I

Tirage sur le site en fin de semaine

COUPE SENIORS A 8

Tirage effectué ce jour par MM. HUGONNARD-ROCHE et KODJADJANIAN

Parution sur le site en fin de semaine

La plénière initialement programmée le samedi 5 mars est reportée en fin de saison !

FESTIVAL U 13

Sont qualifiées pour la finale départementale du 2 Avril, les équipes suivantes :

EYBENS, CROLLES, GT NIVOLAS T ST CLAIR, G F 38, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, ENTENTE BIEVRE VALLOIRE, BOURGOIN.

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 15 février 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 544

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

107. CNOSF : noté, pour information.

108. Fontaine Les Îles : noté (FM).

109. ASPTT 2 ST : noté (match vs GSE).

110. Jarrie-Champ : noté (organisation finales coupes). Remerciements de la CFSE.

111. Villeneuve : noté (rectificatif score, FM).

112. Métropolitains : noté (programmation matches en retard).

113. Ville de Grenoble : noté (Bachelard).

114. Poisat : noté (confirmation score).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T04. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 21/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

T03. Air Liquide – GSE.

Lundi 28/02/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Programmation des matches en retard

RJ09. GSE – Air Liquide.

Lundi 21/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

Le tirage au sort des 1/4 de finale des coupes à 8 aura lieu mardi 1^{er} mars 2022, les matches se dérouleront semaine du 14-17/03/2022.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T08. Deux Rochers 2 (D2) – Villeneuve (D2)

Lundi 21/02/2022, 20h00. Stade Porte de la Villeneuve, Grenoble

T08. Abbaye (D1) – Métropolitains (D1).

Lundi 28/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac.

Matches à jouer avant le 28/02/2022

T05. Champagnier 1 (D2) – Jarrie-Champ 2 (D2).

T08. Jarrie-Champ 1 (D1) – Champagnier 1 (D2).

T08. Métropolitains (D1) – Saint-Georges-de-Commiers (D2).

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J05. Métropolitains – Jarrie-Champ 1.

Lundi 21/02/2022, 20h00. André Argouges, Grenoble.

Matches en retard, possibilité de jouer semaines du 14 au 24/02/2022

J01. Bilieu – Métropolitains.

J05. Saint-Martin d'Uriage – Bilieu.

J07. Bilieu – Abbaye.

J07. Saint-Martin d'Uriage – Fasson.

J08. Deux Rochers 1 – Métropolitains.

J08. Fasson – Abbaye.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2, 1^{ère} phase

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/02/2022

Poule A, RJ07. Villeneuve – Rachais 2.

Jeudi 17/02/2022, 21h00. Albert Batteux, Meylan.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/02/2022

Poule A, RJ07. Champagnier 1 – Brézins.

Poule A, RJ06. Rachais 2 – Brézins.

Matches en retard, à jouer semaines du 14 au 24/02/2022 (Dirigeants vous contacter, Touvet-Terrasse disputer au moins 2 matches si possible).

Poule B, RJ02. Touvet-Terrasse – Rachais 1.

Poule B, RJ03. Turcs de Grenoble – Touvet-Terrasse.

Poule B, RJ05. Touvet-Terrasse – Champagnier 2.

Poule B, RJ07. FCVBG – Touvet-Terrasse.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2, 2^{ème} phase

Sous réserve homologations ou procédures en cours.

Poule 1, poule de 6 (les 3 premiers de chaque poule), matches aller/retour : Villeneuve, Jarrie-Champ 2, Deux Rochers 2, et Turcs de Grenoble, Rachais 1, Saint-Georges-de-Commiers (ou Touvet-Terrasse).

Calendrier : J01) 28/02-03/03/2022. J02) 07-10/03/2022. J03) 21-24/03/2022. J04) 28-31/03/2022. J05) 04-07/04/2022. J06) 02-05/05/2022. J07) 09-12/05/2022. J08) 16-19/05/2022. J09) 30/05-02/06/2022. J10) 13-16/06/2022.

Poule 2, poule de 8 (4^{ème} à 7^{ème} place de chaque poule), matches aller : Poisat, Rachais 2, Brézins, Champagnier 1, et Fontaine Les Îles, Touvet-Terrasse (ou Saint-Georges-de-Commiers), Villard-Bonnot Grésivaudan, Champagnier 2.

Calendrier : J01) 28/02-03/03/2022. J02) 07-10/03/2022. J03) 21-24/03/2022. J04) 28-31/03/2022. J05) 04-07/04/2022. J06) 02-05/05/2022. J07) 09-12/05/2022. Puis, en fonction du calendrier, 2 poules de 4 pour les matches retour.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 15 FEVRIER 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°544

Président : CARRETERO Christophe
Présent : CARRETERO Christophe
Excusé : SUEUR Pierre
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS:

Futsal Club United : Lu et noté.

Moirans FC : Lu et noté.

Académie des Collines : Lu et noté.

Rappel :

Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (si il y en a un) sous peine de sanctions.

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevants doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleur lisibilité du classement.

COVID: Consulter le PV de bureau du 8 Février 2022 sur le site du DIF pour connaître les conditions de report d'une rencontre.

Coupe départementale Futsal U13; U15; U17 et Féminines (sous réserve des conditions sanitaires du moment) :

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

U13 : Académie des collines : 2 équipes.

USVO : 5 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsall des Géants : 2 équipes.

Vallée du Guiers : 2 équipes.

U15 : USVO : 2 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsal des Géants : 1 équipe.
Vie et Partage : 1 équipe.
Vallée du Guiers : 1 équipe.
Moirans FC : 2 équipes.

U17 : US La Murette : 4 équipes.
USVO : 2 équipes.
Vie et Partage : 1 équipe.
Vallée du Guiers : 2 équipes.
FC Allobroges Asafia : 1 équipe.

Féminines Séniors :

US La Murette : 1 équipe.
AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Si des clubs ont la possibilité d'avoir un prêt de gymnase pour l'organisation de nos coupe, merci de vous mettre en relation avec la Commission Futsal.

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

1° journée de championnat D1 Futsal:

Espoir Futsal 38 / Académie des collines : Le lundi 14/03/22 ou le lundi 28/03 à 19h30 (gymnase Municipal, St Alban de Roche). A confirmer.

FC Voironnais / Futsal Picasso : Le samedi 26/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

3° journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22):

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

8° journée de championnat D1 Futsal (du 10/01 au 16/01/22):

Futsal des géants 2 / Futsal club United : Le dimanche 06/03/22 à 16h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble1 / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi 04/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.

6° journée de championnat D1 Futsal (du 31/01 au 06/02/22):

Futsal Pont de Claix / Futsal club United : Le lundi 28/02/22 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Mistral Grenoble 2 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 11/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

11° journée de championnat D1 Futsal (du 07/02 au 13/02/22):

Futsal Voreppe / FC Voironnais : Le samedi 12/03/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

4° journée de championnat D1 Futsal (du 14/02 au 20/02/22):

Académie des Collines / Futsal Pont de Claix : Le dimanche 20/02/22 à 18h00 (gymnase georges Brassens, Pont Evêque).

Espoir Futsal 38 / Futsal des géants 2 : Le samedi 19/02/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

FC Voironnais / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 19/02/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

12° journée de championnat D1 Futsal (du 28/02 au 06/03/22):

Académie des Collines / Mistral Grenoble 2 : Le dimanche 06/03/22 à 18h00 (gymnase georges Brassens, Pont Evêque).

FC Voironnais / Vie et Partage 2 : Le samedi 05/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Voreppe : Le dimanche 06/03/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

13° journée de championnat D1 Futsal (du 07/03 au 13/03/22):

Futsal Picasso / Mistral Grenoble 1 : Le vendredi 11/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal club United / Académie des Collines : Le samedi 12/03/22 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).

2° journée de championnat D1 Futsal (du 14/03/22 au 20/03/22):

Futsal Picasso / Futsal Pont de Claix : Le vendredi 18/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Mistral Grenoble 2 / Futsal Voreppe : Le vendredi 18/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Vie et Partage 2 / Futsal club United : Le samedi 19/03/22 à 17h00 (gymnase Croix de verrine, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / FC Voironnais : Le samedi 19/03/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

15° journée de championnat D1 Futsal (du 21/03 au 27/03/22):

Mistral Grenoble 2 / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsal Voreppe / Futsal des géants 2 : Le samedi 26/03/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

.....



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 15 Février 2022 à 15 h 00

Procès-Verbal n° 544

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN

Excusé : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN,

UTILISATEURS F.M.I. : Pensez changer votre mot de passe

ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH

ASPTT CORPOS / GRENOBLE SP ENTREPRISE : FOOT de SEMAINE et ENTREPRISES – Match du 07/02/2022

Le club ASPTT CORPOS est prié de nous adresser la feuille de match pour le 21/02/2022, délai de rigueur.

ABSENCE DE RESULTATS

- **FC CANTON de VINAY / ST HILAIRE DE LA COTE : U17 – D3 – POULE D**

Absence de résultat :

La C.R. demande aux deux clubs des explications quant à l'absence de résultats.

Réponse pour le 21/02/2022, délai de rigueur

F.M.I. : MODIFICATION de SCORE

- **SEYSSINS 3 / FC CANTON de VINAY 2 : U13 – D3 – POULE D**

Courriel de VINAY précisant que le score est de 6 à 5 pour SEYSSINS et non 6 à 3.

SEYSSINS : 6 (six) buts

FC CANTON de VINAY : 5 (cinq) buts

La C.R. demande au club de SEYSSINS la confirmation du score annoncé pour le 21/02/2022, délai de rigueur.

- **FC CANTON de VINAY / RO-CLAIX : U17 – D3 – POULE D**

Courriel de VINAY précisant que le score est de 5 à 1 pour FC CANTON de VINAY et non pour RO-CLAIX

FC CANTON de VINAY : 5 (cinq) buts

RO-CLAIX : 1 (un) but

La C.R. demande au club de RO-CLAIX la confirmation du score annoncé pour le 21/02/2022, délai de rigueur.

- **2 ROCHERS / ST MARCELLIN : U15 – D1 – POULE B**

Courriel de 2 ROCHERS précisant que le score est de 3 à 0 pour ST MARCELLIN et non pour 2 ROCHERS

ST MARCELLIN : 3 (trois) buts
2 ROCHERS : 0 (zéro) but

RESERVES D'AVANT-MATCH

N° 24 : REVENTIN / F.C.2.A. : U15 - D1- POULE A - Match du 05/02/2022

Le club de REVENTIN a écrit : " Je soussigné(e) LAAZIRI ABDELMALEK licence n° 2328126028 Dirigeant responsable du club U.S. REVENTINOISE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs YOUSSEF OURAHOU, LUMUNI NYEMBO, ELIOTT DEMARD, PAPE NIANG, YASSER KHOUNATI, MILO GAILLARD, OMAR CHAMCHAKHI, JULIEN FABRE DES ESSARTS, CAMIL ADLI, MARWAN LAIFAOU, YACINE MAGUENNI, BASILE IDELON RITON, WAEL BLILI, du club F.C. ALLOBROGES ASAFIA, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période."

Le club de REVENTIN a appuyé sa réserve par courriel, le mercredi 9/02/2022 à 17 h 05.

Décision

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de REVENTIN, pour la dire irrecevable. Joueurs mutés hors période.

Sur la forme

Article - 186 des R.G de la F.F.F. : Confirmation des réserves

1. "Les réserves sont confirmées dans **les quarante-huit heures ouvrables** suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée."

Considérant ce qui suit :

- le courriel du club de REVENTIN est du mercredi soit plus de 48 h ouvrables suivant le match.

Sur le fond :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 1 (un) joueur du club de F.C.2.A. possède une licence avec cachet mutation dont 1 (un) joueur avec un cachet mutation hors période.
- Attendu l'article 30 des règlements généraux du District de l'Isère de Football (joueurs mutés) : « Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux. »

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N° 25 : FARAMANS / A.S.I.E.G. : SENIORS – D2 - POULE C - Match du 13/02/2022

Le club de FARAMANS a écrit : " Je soussigné(e) GILIBERT CORENTIN licence n° 2508663922 Capitaine du club C.S. DE FARAMANS formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE, pour le motif suivant : des joueurs du club A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain".

Le club de FARAMANS a confirmé sa réserve par courriel le lundi 14/02/2022.

Décision

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de FARAMANS, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de A.S.I.E.G., évoluant en D1, POULE A.
- La dernière rencontre officielle contre SAINT CASSIEN a eu lieu le 06/ 02 /2022.
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°26 : GUC – FC ECHIROLLES 1 - FEMININES A 11 – D 1 Match du 06/02/2022

Considérant ce qui suit :

- Les différents courriers
- Les circonstances évoquées lors du match
- Le contact avec l'arbitre de la rencontre avec la CDA.

La commission des règlements donne match à rejouer à une date définie par la commission compétente avec présence d'un délégué et d'un arbitre officiel aux frais des deux clubs.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 15 FEVRIER 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°544

Président : Michel Vachetta.

Présents: Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard.

Excusés : Annie Brault, Bernard Buosi, Amar Remli, Mathieu Saubin.

INFORMATIONS

Depuis le début de la saison, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période ROUGE.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Face à cette recrudescence de demandes, la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que le calendrier a été validé début septembre 2021, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

Nous comptons sur votre engagement et respect pour les semaines à venir.

RAPPEL : Terrains impraticables.

La commission rappelle l'article 38 des règlements généraux du district concernant la procédure et les sanctions possibles dans le cas de non-respect de cet article.

En effet, même si les conditions climatiques de ces derniers jours se compliquent, beaucoup de clubs annulent les rencontres sans offrir de possibilités à l'adversaire du jour (changement de terrain, inversion de la rencontre, ...).

Si la commission juge que ces clubs ne font aucun effort, elle se réservera le droit de prendre les sanctions nécessaires pour éviter des annulations trop rapides et qui vont rendre les championnats décousus dans les matchs à reprogrammer.

Les dates de report n'étant pas extensibles la commission pourra procéder à l'annulation de toutes les coupes

U10 / U11

Les plateaux et les calendriers de la phase printemps ont été publiés pour l'information des clubs

Chaque plateau doit faire l'objet de l'établissement d'une feuille de plateau qui est à télécharger sur le site du district dans la rubrique générale pratique, puis chapitre Foot animation, Docs utiles ou se trouvent les feuilles de plateaux. Ces feuilles de plateau doivent être totalement remplies et retournées au district ou scannées

Plateaux avec un exempt :

Dans le cas où l'exempt est le club recevant, (donc placé à gauche de la ligne horizontale), c'est le club situé au milieu de la ligne qui reçoit le 3^o club.

U13

RAPPEL FESTIVAL ISERE :

Tous les résultats du 2^{ème} tour sont parvenus au district et enregistrés.

Il a été procédé à la désignation de tous les matchs du 3^{ème} tour à jouer impérativement (sous peine de match perdu) le 26 Février 2022

Il est rappelé une nouvelle fois que ces matchs doivent être précédés de l'épreuve du défi jonglage.

Le club recevant doit fournir la feuille de match imprimée, ainsi que la feuille du défi jonglage à télécharger sur le site du district.

La feuille de match et la feuille du défi jonglage doivent être retournées au district ou scannées.

L'absence de la feuille du défi jonglage fait l'objet d'une amende au club recevant.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

La programmation des matchs en retard a été effectué.

U15 D1

POULE B:

ST MARTIN D'HERES / DEUX ROCHERS : 19 Février 2022.

U15 D2

POULE A :

ST MARTIN D'HERES 2 / CLAIX :19 Février 2022.

GONCELIN / 4 MONTAGNES : 26 Février 2022.

URIAGE / MANIVAL : 26 Février 2022.

ST MARTIN D'HERES 2 / PAYS D'ALLEVARD : 26 Février 2022.

POULE C :

RIVES / FORMAFoot : 19 Février 2022.

VALLEE DE L'HIEN / / LCA FOOT : 19 Février 2022.

LCA FOOT / FORMAFOOT : Sans date.

ST SIMEON BRESSIEUX / MOIRANS : 19 Février 2022.

ST SIMEON BRESSIEUX / CHIRENS : 26 Février 2022.

POULE D :

VEZERONCE DOLOMIEU / CHABONS : 19 Février 2022.

CHABONS / CREYS-MORESTEL : 26 Février 2022.

U15 D3

POULE A :

ST HILAIRE DU TOUVET / MANIVAL 3 : 26 Février 2022.

POULE B :

VALLEE DE LA GRESSE / CLAIX : 19 Février 2022

NOTRE DAME DE MESSAGE / JARRIE CHAMP : 19 Février 2022.

VALLEE DE LA GRESSE / JARRIE CHAMP : 26 Février 2022.

POULE C :

SEYSSINS 3 / MOIRANS : 19 Février 2022.

SEYSSINS 3 / DEUX ROCHERS : 26 Février 2022.

FC 2A / GF38 FILLES : 26 Février 2022.

POULE D :

VOIRON MOIRANS / RIVES : 19 Février 2022.

RIVES / CROSSEY : 26 Février 2022.

RO CLAIX / VINAY : 26 Février 2022.

RIVES / RO CLAIX : Sans date.

POULE E :

CORBELIN / ST GEOIRE EN VALDAINE : 26 Février 2022.

ST ANDRE LE GAZ / VALLEE DU GUIERS 3 : 26 Février 2022.

POULE G :

MOS 3R / VALLEE BLEUE : 19 Février 2022.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

La programmation des matchs en retard a été effectué.

D1

POULE A :

NIVOLAS / ECHIROLLES 2 : 26 Février 2022.

VALLEE DU GUIERS / SEYSSINET: 19 Mars 2022.

FC 2A / ECHIROLLES 2 : 19 Mars 2022.

POULE B :

ISLE D'ABEAU / LA MURETTE : 19 Février 2022.

LA MURETTE / LA COTE ST ANDRE : Pas de date.

USVO GRENOBLE / FC LA TOUR ST CLAIR : En attente de la décision de la commission d'appel de la LAURA FOOT.

D2

POULE A :

VALLEE GRESSE / PAYS D'ALLEVARD : 19 Février 2022.

PAYS D'ALLEVARD / RACHAIS : 26 Février 2022.

JARRIE / VERSOUD : 26 Février 2022.

PAYS D'ALLEVARD / EYBENS : 19 Mars 2022.

POULE B :

BALMES NORD ISERE / LA COTE ST ANDRE : 26 Février 2022.

POULE C :

LA MURETTE 2 / VALLEE DU GUIERS : 19 Février 2022.

CREYS MORESTEL / LA MURETTE 2 : 26 Février 2022.

CHIRENS / LAC FOOT 38 : 26 Février 2022.

VALLEE DU GUIERS / CROSSEY : 26/02/2022.

D3

POULE A :

CLAIX / ECHIROLLES 4 : 26 Février 2022.

POULE B :

4 MONTAGNES / VOREPPE : 26/02/2022.

MOIRANS / VALLEE DE LA GRESSE : 26 Février 2022.

4 MONTAGNES / AJAT VILLENEUVE : 19 Mars 2022.

POULE C :

ARTAS CHARANTONAY / MOS 3R : 19 Février 2022.

ARTAS CHARANTONAY / REVENTIN : 26 Février 2022.

Cvl 38 / CORBELIN : 26 Février 2022.

CVL 38 / MOS 3R : Sans date.

MOS 3R / REVENTIN : 19 Mars 2022.

POULE D :

ST MARCELLIN / LIERS : 26 F2VRIER 2022

CHATTE / ST HILAIRE DE LA COTE : 26 Février 2022.

RO CLAIX / CHATTE : Sans date.

RO CLAIX / LIERS : 19 Mars 2022.

POULE E :

VEZERONCE-DOLOMIEU / CORBELIN : 26 Février 2022.

ECBF / CHABONS : 26 Février 2022.

CORBELIN / VALLEE DE L'HIEN : 19 Mars 2022.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

CLUB CHIRENS :

Cette équipe est forfait général.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Matchs en retard non programmés.

D1

POULE A :

ST ANDRE LE GAZ / GIERES 2. Et BALMES NORD ISERE / FC 2A.

D2

POULE A :

SUD ISERE / VEZERONCE HUERT 2.

D3

POULE A :

LA MURETTE 2 / ST GEORGES DE COMMIERS.

D4

POULE C :

ST GEOIRE EN VALDAINE / LIERS.

REPROGRAMMES :

D2

POULE A :

UNION NORD ISERE / RO CLAIX : 20 Mars 2022.

D3

POULE A :

PAYS ALLEVARD / SUSVILLE MATHEYSINE :20 Février 2022.

ST GEORGES DE COMMIERS / ST PAUL DE VARCES : 20 Février 2022.

SUSVILLE MATHEYSINE / POISAT : 20 Mars 2022.

POULE C :

OYEU / LIERS : 20 Février 2022.

ST ANDRE LE GAZ 2 / ESTRABLIN 2 : 20 Mars 2022.

POULE D :

BILIEU / VALLEE DU GUIERS 3 : 19 Février 2022.

CREYS- MORESTEL 2 / CHARVIEU CHAVAGNEUX : 20 Février 2022.

D4

POULE B :

RO CLAIX / VINAY : 20 Février 2022.

CHATTE / ST ANTOINE : 19 Mars 2022.

ST ANTOINE / TURCS DE GRENOBLE : 20 Février 2022.

ST ANTOINE / RO CLAIX : 17 Avril 2022.

POULE C :

MIRIBEL 2 / CROSSEY : 20 Février 2022.

BATIE DIVISIN / VELANNE : 20 Février 2022.

POULE D :

RUY MONTCEAU 2 / CESSIEU : 20 Février 2022.

CESSIEU / VEZERONCE HUERT : 20 Mars 2022.

POULE C :

CVL 38 2 / ARTAS CHARANTONAY : 20 Février 2022.

FLACHERES / EYZIN ST SORLIN : 20 Février 2022.

La D5 paraîtra la semaine prochaine.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

VETERANS

COUPES : Secteur grenoble : Enlever le club de CLAIX.

Secteur Nord Isère : Enlever le club D'EYZIN ST SORLIN.

Responsable : Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

Le président

Michel VACHETTA

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END Du vendredi 25 février 2022 au lundi 28 février 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 février 2022

Match Seniors D1

FC2A/AJA VILLENEUVE à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 27 février 2022

Match Seniors D5

FC2A 2/CLAIX FOOT 2 à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 27 février 2022

Match U18 R2

GF38 2/FC LIMONEST ST DIDIER à 13h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 25 février 2022

Match Vétérans

FC2A/FC ÉCHIROLLES à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 26 février 2022

Match Cp de l'Isère U20

ASIEG/US SASSENAGE à 17h00

dimanche 27 février 2022

Match Féminines D1

FC MISTRAL/GUC FOOTBALL à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 février 2022

Match Seniors D5

US ABBAYE/FC SUD ISÈRE 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 25 février 2022

Match Vétérans

GSE/FC SEYSSINS à 20h00

samedi 26 février 2022

Match Challenge U13 Festival Isère

FC2A 3/AS FONTAINE à 13h30

Match U18F
FC2A/AS GRESIVAUDAN à 13h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 25 février 2022

Match U13 D1
GF38/RIVES DE GIERS à 14h00

samedi 26 février 2022

Match U16 R1
GF38/O. VALENCE à 14h30

Match Cp de l'Isère U20
FC2A/FC SEYSSINS à 17h00

dimanche 27 février 2022

Match U18 R1 GF38/FC ANNECY à 12h00

Match Seniors R3
GF38 3/LA VERPILLIÈRE à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 février 2022

Plateau U11
GF38/USVO/AC SEYSSINET/OL. NORD ISÈRE à 10h30

Match Challenge U13 Festival Isère
GF38 5/US ABBAYE 2 à 13h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 février 2022

Match Challenge U13 Festival Isère
USVO 3/US PORTUGAL à 14h00

Match U18F à 8 D1
USVO/ES RACHAIS à 14h00

Match Cp de l'Isère U20
USVO/US LA MURETTE à 16h30

dimanche 27 février 2022

Match Seniors D3
USVO/AMC POISAT à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 15 février 2022

Procès-Verbal N°544

Président : Samuel BOURGEOIS

.....

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN FEVRIER 2022

**CFF1
21 AU 24 FEVRIER 2022 VALLEE DU GUIERS (SESSION COMPLETE)**

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club
BAMA Paul Arnaud	U.S. GIEROISE
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BENGHEDFA Mouad	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BESSEAT Cyprien	F.C. SUD ISERE
BESSEYAN Kylyann	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BOUHADDAD Sofyane	ABBAYE US GRENOBLE
BOUIH Amine	GUC FOOTBALL FEMININ
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 36
CHAMINADE Axel	U.S. GIEROISE
CICERON Adrien	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
COLLET BEILLON Guillaume	A.S. D'OYEU
DETROYAT Sacha	U.S. JARRIE CHAMP
DI MATTEO Vincent	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
FAURE COMTE Samuel	F.C. VALLEE BLEUE
FERRAUD Roger (annulé)	O. NORD DAUPHINE
FIRANE Medhi	FIRANE Medhi
JULIEN Stephane	ABBAYE US GRENOBLE
KOUYOUMDJIAN Valentine	GUC FOOTBALL FEMININ
KRICHEN Wael	A.S. TULLINS FURES
MAMONOFF Brice	C.S. NIVOLAS VERMELLE
MENAD Siham	F.C. D'ECHIROLLES

MONIN Loic	VALLEE DU GUIERS
MONTET Julien	VALLEE DU GUIERS
MOREIRA Thomas	F.C. VALLEE BLEUE
MOREL Benoit	O. NORD DAUPHINE
OURACI Kamel	GRENOBLE FOOT 36
PICAUD Sarah	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
PROUVOST Maeva	C.S. NIVOLAS VERMELLE
RICHARD Patrice	A.S. TULLINS FURES
RICHARD Theo	A.S. TULLINS FURES
RIVOIRE Antoine	U.S. REVENTINOISE
SAMMUT Remi	U.S. REVENTINOISE
SANCHIS Fabrice	U.S. GIEROISE
SCHAPMANN Jean Charles	VALLEE DU GUIERS
TOUIOUAR Abdoullah	DISTRICT
TREMOUREUX Thomas	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
URRIANI Matteo	F.C. MOIRANS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MARS 2022

CERTIFICATION CFF1 2 MARS 2022 CHARVIEU

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D HERES F. C.
ANNEQUIN Samantha	C.S. NIVOLAS VERMELLE
AUGIER Anthony	U.S. DOLOMOISE
BORTOLUSSI Raphael	GRENOBLE FOOT 38
BOUCHER Thierry	AS VEZERONCE HUERT
BOUDE Melvin	EYBENS
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS
DOMAS Cedric	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
FONTAINE Audric	C.S. VOREPPE
FRIZON Anthony	U.S. DOLOMOISE
GARCIA Leo	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
GUILLERMAZ Donovan	F.C. BALMES NORD ISERE
LECLERC Thierry	A. S. DE DOMARIN
MENDEZ Matteo	MOS3R FOOTBALL CLUB
MENDEZ Thomas	MOS3R FOOTBALL CLUB
MOULIN BARASSI Thibaut	A.C. SEYSSINET PARISSET
N'GOALA Mickael	SPORTING NORD ISERE
PAITREAUD Simon	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
PENALVER Antoine	VALLEE DU GUIERS
PEREIRA Elisabete	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
PERNOT Aldric	U.S. DOLOMOISE
POTDEVIN Antoine	C.S. VOREPPE
SGHAIER Driss	VALLEE DU GUIERS

FORMATION CFF2
10-11 ET 17-18 MARS 2022 ST MARCELLIN

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des inscrits

Nom	Club
BENBOUDINA Cyril	A.C. SEYSSINET PARISET
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERNARD Nicolas	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BOUCHER Thierry	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
BUZZI Valentin	O. ST MARCELLIN
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 38
CLOVEL PANAY Gilles	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
CYPRIENNE Geraud	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DE JESUS Thierry	F.C. COTE SAINT ANDRE
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS(FACTURATION DIRAT JORDAN)
DUBOIS PAGNON Luc	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
ERROCHDI Ridha	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GUERGAZI Kamel	O. ST MARCELLIN
JALLUD Cyril	U.S. LA MURETTE
JIBIDAR Mario	F.C. D'ECHIROLLES
LAGHRISSI Mourad	ISLE D'ABEAU F.C.
MALJOURNAL Jacky	U.S. LA MURETTE
MARTIN Boris	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
MONGELLI Eros	ENT.S. DU RACHAIS
MONTOYA GRIMA Frederic	U.S. REVENTINOISE
MOREL Benoit	O. NORD DAUPHINE
MOREL Sylvain	O. NORD DAUPHINE
OUBELLIL Anthony	A. S. DE DOMARIN
OUSSENI MKADARA Ousseni	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
ROGER Thibault	O. ST MARCELLIN
SIMOES Christophe	F.C. COTE SAINT ANDRE
SOMON Vincent	A. S. DE DOMARIN
TURINO Johanne	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
VERGINI Thomas	F.C. VALLEE DE LA GRESSE

Liste d'attente

PEREIRA Ruben	ENT.S. DU RACHAIS
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
WILLIAM Kenny	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
AIT IZEM Fatiha	ST MARTIN D'HERES
RABATEL Alexis	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
VIOUX Aurélien	AS ST LATTIER

CERTIFICATION CFF2
27 JANVIER 2022 à ST ISMIER

REPORTE LE 23 MARS 2022

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ACHIR OUISSAM	O.C. D'EYBENS

ACHOURI Mheidi
BIASIO Denis
BOUDE Melvin
CAPELLI LOIC
COCHET Loan
COMBE EDDY
DA ROIT Sylvain
FERNANDES JEREMY
GUEYE Souleymane
LAINE Stephane
LUCATELLI Mickael
MONGELLI Jean Paul
MUREDDU Jawad
RICARD Jody
ROUSSILLON Romain
SERVONNET Frederic
SING Alain
VALADA Christophe
VILLALOBOS LATORRE Richard

UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GRENOBLE FOOT 38
O.C. D'EYBENS
C.S. VOREPPE
A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
LA COTE ST ANDRE
F.C. LA SURE
C.S. VOREPPE
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
A.C. SEYSSINET PARISSET
O.C. D'EYBENS
ENT.S. DU RACHAIS
A.S. CESSIEU
A. S. DE DOMARIN
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
U. S. CREYS-MORESTEL
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
AC SEYSSINET

**CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF
20 et 21 JANVIER 2022 à SASSENAGE**

REPORTE LE 24 ET 25 MARS 2022

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BELBEY BERRABAH	AS GRESIVAUDAN
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
CRISTINI MICHAEL	F.C. DU LIERS
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES

**CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE
CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE**

INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE

Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications
